

j'ai beaucoup admiré, et à qui, soit par l'influence éclairée de mes parens adoptifs et naturels, soit de mon propre mouvement, je m'étais donné tout entier dès la jeunesse, sans pouvoir jamais me rassasier de ses sages discours; tant je trouvais en lui une rare expérience de la chose publique, qu'il avait administrée dans la paix et dans la guerre, et si bien et si long-temps; une juste mesure dans toutes ses paroles, un enjouement mêlé de gravité, un goût merveilleux de s'instruire et de communiquer l'instruction, et une vie toute entière en accord avec ses discours! Il disait donc souvent, que si le gouvernement de Rome l'emportait sur celui des autres cités, c'est qu'elles n'avaient presque jamais eu que des grands hommes isolés qui avaient constitué chacun sa patrie, d'après ses lois et ses principes particuliers: Minos, la Crète; Lycurgue, Lacédémone; et dans Athènes, qui subit tant de mutations, d'abord Thésée, puis Dracon, puis Solon, puis Clisthène, puis tant d'autres, et enfin, pour ranimer son épuisement et sa faiblesse, un savant homme, Démétrius de Phalère; tandis que nous, notre constitution politique a

continuité du dialogue, et l'élévation ou la gravité des matières. Ici, toute introduction semblable nous manque: les premiers mots sont même en partie mutilés; et quelques lettres ont été suppléées par l'éditeur.

sium , quæ¹ persæpe commutata esset , tum Theseus , tum Draco , tum Solo , tum Clisthenes , tum multi alii ; postremo exsanguem jam et jaacentem doctus vir phalereus sustentasset Demetrius : nostra autem res publica non unius esset ingenio , sed multorum , nec unâ hominis vitâ , sed aliquot² constituta sæculis et ætatibus. Nam neque ullum ingenium tantum exstitisse dicebat , ut quem res nulla fugeret quisquam aliquando fuisset ; neque cuncta ingenia collata in unum tantum posse uno tempore providere , ut omnia complecterentur sine rerum usu ac vetustate. Quam ob rem , ut ille solebat , ita nunc mea repetet oratio populi originem ; libenter enim etiam verbo utor Catonis. Facilius autem³ quod est propositum consequar , si nostram rem publicam vobis et nascentem , et crescentem , et adultam , et jam firmam atque robustam ostendero , quàm

¹ Cod. *q.* nempe *que* , sed mendose.

² Cod. *aliquod*. Licet autem interdum retinuerim *d* pro *t* , tamen hîc erat vitanda vocabuli molesta ambiguitas.

³ *Autem* superpositum est in codice.

été l'œuvre du génie, non d'un seul, mais de plusieurs ¹, et s'est affermie, non par un seul âge d'homme, mais durant plusieurs générations et plusieurs siècles. Car, ajoutait-il, il n'a jamais existé un génie assez puissant pour que rien ne lui échappât; et tous les génies du monde, réunis en un seul, ne pourraient pas, dans les limites d'une seule époque, exercer une prévoyance assez étendue pour tout embrasser, sans le secours de l'expérience et de la durée.

Ainsi, suivant la manière habituelle de Caton, je remonterai, dans mon discours, à l'origine de Rome; car j'aime à me servir de l'expression même de Caton. J'atteindrai d'ailleurs plus facilement mon but, en prenant notre république, pour la montrer successivement à sa naissance, dans ses

¹ « Une des causes de la prospérité de Rome, dit « Montesquieu, c'est que ses rois furent tous de grands « personnages. On ne trouve point ailleurs, dans les « histoires, une suite non interrompue de tels hommes « d'état et de tels capitaines. » Et dans un autre endroit, il ajoute: « Rome ayant chassé les rois, établit les consuls « annuels; c'est encore ce qui la porta à ce haut degré de « puissance. Les princes ont dans leur vie des périodes « d'ambition; après quoi d'autres passions et l'oisiveté « même succèdent: mais la république, ayant des chefs « qui changeaient tous les ans, et qui cherchaient à « signaler leur magistrature pour en obtenir de nouvelles, il n'y avait pas un moment de perdu pour « l'ambition. »

si mihi aliquam , ut apud ¹ Platonem Socrates , ipse finxero.

II. Hoc cùm omnes adprobavissent : Quod habemus igitur institutæ rei publicæ tam clarum ac tam omnibus notum exordium , quàm hujus urbis condendæ principium profectum a Romulo , qui patre Marte natus ? concedamus enim famæ hominum , præsertim non inveteratæ solum , sed etiam sapienter a majoribus proditæ , bene ² meriti de rebus communibus ut genere etiam putarentur , non solum esse ingenio divino. Is igitur , ut natus sit cum Remo fratre , dicitur ab Amulio ³ rege albano , ob labefactandi regni timorem , ad Tiberim exponi jussus esse : quo in loco cùm esset silvestris belluæ sustentatus uberibus , pastoresque eum sustulissent , et in agresti cultu laboreque aluissent , perhibetur , ut adoleverit ⁴ , et corporis viribus et animi sero-

¹ Cod. priore manu *multa* mendose ; tum id deletum , substitutumque *ut apud*.

² Cod. *ut bene* ; mox expunctum *ut* propter aliud sequens. Eleganter autem emendator prius *ut* potius quàm posterius ejecit.

³ Ita alterâ manu ; at priore *Amulo*.

⁴ Ita cod. per *o* , quamquam passim in priscis codicibus occurrit *adulescens*.

progrès, dans son âge adulte, et dans sa force et sa maturité, que si j'allais, à l'exemple de Socrate dans les livres de Platon, me créer une république imaginaire.

II. Tout le monde paraissant approuver. Scipion reprit : Quel commencement d'une constitution politique puis-je choisir qui soit aussi éclatant, aussi connu de tous que la fondation même de cette ville, par la main de Romulus, fils de Mars ? Ayons en effet cette déférence pour une tradition tout à la fois antique et sagement accréditée par nos ancêtres, de souffrir que ceux qui ont bien mérité des hommes réunis, aient la réputation d'avoir reçu des dieux, non-seulement le génie, mais la naissance même.

On rapporte donc que, sitôt après la naissance de Romulus et de son frère Rémus, Amulius, roi d'Albe, dans la crainte de voir un jour ébranler sa puissance, le fit exposer sur les bords du Tibre; que, dans ce lieu, l'enfant secouru et allaité par une bête sauvage¹, ensuite recueilli par des bergers, et nourri dans la rudesse et les travaux des champs, acquit en grandissant une

¹ Cicéron, dans le traité *des Lois*, se moque de cette tradition sur la naissance merveilleuse du fondateur de Rome; et ici même, il la traite de fable. Il ne fait d'ailleurs aucune recherche critique sur ces premières antiquités de Rome que les modernes ont cru pouvoir

citare tantum cæteris præstitisse, ut omnes qui tum eos agros, ubi hodie est hæc urbs, incolebant, æquo animo illi libenterque parerent. Quorum copiis cum se ducem præbuisset, ut et jam ¹ a fabulis ad facta veniamus, oppressisse Longam Albam validam urbem et ² potentem temporibus illis, Amuliumque regem interemisse fertur.

III. Quâ gloriâ partâ ³, urbem auspiciatò condere, et firmare dicitur primum cogitavisse rem publicam. Urbi autem locum, quod est ei qui diurnam rem publicam serere conatur diligentissime providendum, incredibili opportunitate delegit: neque enim ad mare admovit, quod ei fuit illâ manu copiisque facillimum, ut in agrum Rutulorum Aboriginumve ⁴ procederet, aut in ostio tiberino, quem in locum multis post annis rex Ancus coloniam deduxit, urbem ipse conderet;

¹ Ita loquendum videtur potius quàm *etiam*. Imo et delere præstaret.

² Cod. *vel*; sed deinde videtur factum *et*.

³ Cod. *partam*; sed mox *m* expuncta.

⁴ Postrema sex verba repetuntur in codice; tum expunguntur. Et quidem priore loco legitur *Aboriginumque*.

telle supériorité sur les autres par la vigueur de corps et la fierté de courage, que tous les habitans de ces campagnes, où s'élève aujourd'hui Rome, se soumirent volontairement à lui. S'étant mis à la tête de ces bandes, on dit encore, pour en venir des fables aux réalités, qu'il surprit Albe, ville forte et puissante à cette époque, et qu'il mit à mort Amulius.

III. Cette gloire acquise, il conçut alors, dit-on, la première pensée de fonder régulièrement une ville et de constituer un état. Sous le rapport du lieu, et ce point doit être la principale prévoyance de quiconque veut jeter le germe d'une cité durable, Romulus choisit la situation de sa ville avec

éclaircir. Tite-Live se borne à dire, avec une fierté de style très majestueuse, mais peu concluante pour la fidélité historique : « S'il doit être permis à quelque peuple de s'attribuer une origine sacrée, et de faire remonter sa naissance jusqu'aux dieux, telle est la gloire du peuple romain dans la guerre, que, lorsqu'il proclame de préférence le dieu Mars pour son père, pour le père de son fondateur, les nations de la terre doivent le souffrir avec la même résignation qu'elles souffrent notre empire. » *Si cui populo licere oportet consecrare origines suas, et ad deos referre auctores, ea belli gloria est populo romano, ut, cum suum conditoris sui parentem Martem potissimum ferat, tam et hoc gentes humane patientur æquo animo, quam et imperium patiuntur.*

sed hoc vir excellenti providentiâ ¹ sensit ac vidit, non esse opportunissimos situs maritimos urbibus eis quæ ad spem diuturnitatis conderentur atque imperii. Primum quòd essent urbes maritimæ non solum multis periculis oppositæ, sed etiam cæcis ². Nam terra continens adventus hostium non modo expectatos ³, sed etiam repentinos, multis ⁴ indiciis ⁵, et quasi fragore quodam et sonitu ipso ante denunciat. Neque vero quisquam potest hostis advolare terrâ, quin cum non modo esse, sed etiam quis et unde sit scire possimus. Maritimus vero ille et navalis hostis ante adesse potest, quàm quisquam venturum esse suspicari queat. Nec vero, cum venit, præ se fert aut qui ⁶ sit, aut unde veniat, aut etiam quid velit; denique ne ⁷ notâ quidem ullâ pacatus an hostis sit discerni ac judicari potest.

¹ Cod. *providentiam*, sed *m* fortasse expuncta.

² Cod. *cæcitatibus*; sed mox ibidem emendatum *cæcis*.

³ Cod. primum *expectatur*; mox emendatum *expectatos*.

⁴ Ita emendatum in cod.; cum primum fuisset *multum*.

⁵ Ita fortasse cod. posteriore manu; at prior *indiciis*.

⁶ Ita cod. alterâ manu, cum prior fuisset *quis*.

⁷ Cod. *ne ne*, tum prior particula expuncta; nisi forte eam transferre licet, ut fiat *pacatus-ne an*. Confer. de Re Publ. I. 19, not.

une merveilleuse convenance. En effet , il ne la rapprocha point de la mer, ce qui lui était si facile avec les forces dont il disposait, soit en avançant sur le territoire des Rutules et des Aborigènes, soit en venant bâtir sa nouvelle cité à l'embouchure du Tibre, dans le lieu même où, longues années après, Ancus Martius conduisit une colonie. Mais cet homme, avec la prévision d'un génie supérieur, comprit et observa que les sites voisins de la mer n'étaient pas les plus favorables, pour y fonder des villes qui prétendissent à la durée et à l'empire : et cela, d'abord parce que les villes maritimes seraient toujours exposées, non-seulement à de fréquens périls, mais à des périls imprévus. La terre ferme, en effet, trahit par de nombreux indices les approches régulières, et même les surprises de l'ennemi; elle le dénonce, pour ainsi dire, par le bruit seul et comme par le rentissement de ses pas. Il n'est point d'agresseur qui, sur le continent, puisse arriver si vite que nous ne sachions qu'il vient, et ce qu'il est, et d'où il vient. Mais cet ennemi, que la mer et qu'une flotte nous amène, peut descendre sur nos bords avant que personne ait soupçonné son approche; et lorsqu'il arrive, rien d'extérieur n'indique ni ce qu'il est, ni de quelle terre il est parti, ni ce qu'il veut; on ne peut enfin reconnaître et distinguer à aucun signe, s'il est ami ou ennemi.

IV. Est autem maritimis urbibus etiam quædam corruptela ac mutatio ¹ morum : admiscuntur enim novis sermonibus ac disciplinis, et importantur non merces solum adventitiæ, sed etiam mores, ut nihil possit in patriis ² institutis manere integrum. Jam qui incolunt eas urbes, non hærent in suis sedibus ³, sed volucris semper spe et cogitatione rapiuntur a domo longius : atque etiam cum manent corpore, animo tamen excurrunt ⁴ et vagantur. Nec véro ulla ⁵ res magis labefactatam diu et Carthaginem ⁶ et Corin-

¹ Cod. *demutatio*; mox expuncta *de*. Equidem magno-pere suspicor vocabulum *demutatio* esse genuinum tullianum, quod emendator ut prope insolitum frustra imminuerit. Neque caret duplici exemplo vocabulum apud lexicographos, quamquam alterum est dubium Plinii, alterum Tertulliani. Quid si nunc Tullius accedat? præsertim cum verbum ipsum *demuto* sine controversiâ sit.

² Ita cod. alterâ manu; at priore *patris* cum crasi.

³ Ita cod. posteriore manu; at priore *sædibus*. Sane alibi vidimus *sæpiuntur*, neque obstat prosodia. Videtur etiam supra *sædibus* scriptus alius versus, et mox deletus, vel posteriore ætate abrasus.

⁴ Cod. *excurrant*; mox factum *excurtant*. Recole lib. I. 5, not.

Ita cod. alterâ manu; at priore *ullæ*.

⁶ Ita per *C*; at alibi per *K*.

IV. Les villes maritimes éprouvent encore une influence corruptrice et de fréquentes révolutions de mœurs. Leur civilisation est en effet mélangée par des langues et des connaissances nouvelles; et le commerce leur apporte de loin, non-seulement des marchandises, mais des mœurs étrangères, qui ne permettent aucune fixité dans les institutions de ces villes: et d'abord, les peuples qui les habitent ne s'attachent pas à leurs foyers; mais une continuelle mobilité d'espérance et de pensée les emporte loin de la patrie; et lors même qu'ils ne changent pas réellement de place, leur esprit toujours aventureux, voyage et court le monde: nulle autre cause, après avoir miné long-temps et Corinthe et Carthage, ne concourut plus à les détruire que cette vie errante et cette dispersion des citoyens, à qui la passion du commerce et des entreprises maritimes avait fait abandonner le soin des champs et de la guerre¹. Le voisinage de la mer, d'ailleurs,

¹ Cette digression sur les inconvéniens du voisinage de la mer, brille dans le texte original d'une beauté d'élocution qui n'appartient qu'à l'orateur romain. Les idées, nous en convenons, sont un peu arriérées; ce sont quelques belles pensées d'Aristote et de Platon. Tout cela ne rentre guère dans nos systèmes modernes. Navigation, commerce, échanges, voilà les mobiles de notre civilisation: et voilà ce que les publicistes de l'antiquité semblaient croire pernicieux à la force et à

thum pervertit ¹ aliquando, quàm hic error ac dissipatio civium, quòd mercandi cupiditate et navigandi et agrorum et armorum cultum reliquerant. Multa etiam ad luxuriam invitamenta pernicioso civitatibus suppeditantur mari, quæ vel capiuntur vel importantur: atque habet etiam ² amœnitas ipsa vel sumptuosas vel desideriosas illecebras multas cupiditatum. Et quod de Corintho dixi, id haud ³ scio an liceat de cunctâ Græciâ varissime dicere. Nam et ipsa Peloponnesus fere tota in mari est: nec præter Philiensos ⁴ ulli sunt, quorum agri non contin-

¹ Ita col. alterâ manu; at priore *perverterunt*.

² Cod. *iam*. Sed, nisi fallor, oblitus est librarius repetere *et post habet*. Genus id mendorum in codicibus satis est exploratum.

³ Cod. *aut*. Hinc rursus agnoscas pronunciationis vel vitium, vel similitudinem.

⁴ Cod. mendose *Philuntios*. Imo vero scribi debuit *Phliasios*; sic enim emendavit suam hanc lectionem librorum de Re Pub. Cicero ipse ad Atticum scribens, VI. 2: «Phliasios dici sciebam; et ita fac habeas, nos quidem sic habemus. Sed primo me ἀναλογία deceperat, Φλοῦς, Ὀποῦς, Σιποῦς; quod Ὀποῦντιοι, Σιποῦντιοι. Sed hoc continuo correximus.» In codice tamen vaticano manet prior Tullii scriptura (præter vitiosam metathesim): quod nobile documentum est Tullii libros politico; statim omnibus viguisse (ut ait Cœlius,

fournit au luxe des villes un grand nombre de séductions funestes, qui sont importées par la victoire ou par les échanges. L'agrément même d'un tel site présente aux passions une foule d'attraits pour le faste et pour la paresse. Ce que j'ai dit de Corinthe, je ne sais si je ne pourrais pas l'appliquer, avec la même exactitude, à toute la Grèce ; car le Péloponèse même est dans la mer presque de toutes parts ¹ : et si vous exceptez les Phliasiens, il n'est aucun de ces peuples dont le territoire ne confine à la mer ; et, hors du Péloponèse, les Eniancs, les Doriens et les Dolopes

la durée des états. Notre liberté même a pour appui le luxe que les républiques anciennes proscrivaient comme le fléau de la leur. Ces différences qui ne sont pas des contradictions, trouveraient leur explication naturelle dans des causes qui seraient trop longues à déduire ; mais elles font nécessairement que la politique des anciens nous paraît trop vague, trop remplie de généralités philosophiques. Aujourd'hui on constitue un état avec l'économie politique, c'est-à-dire avec la science de produire et de vendre. Les anciens avaient la simplicité de compter pour quelque chose le patriotisme, les mœurs, les vertus publiques.

¹ Il paraît que Cicéron avait écrit d'abord d'une manière générale, que toutes les villes du Péloponèse étaient maritimes, et que cette erreur fut relevée par la vigilante critique d'Atticus : on lira avec plaisir tout ce détail tiré de la correspondance de Cicéron. « J'en viens », écrit-il à son ami, à l'observation que vous

gant mare: et extra Peloponesum Enianes¹ et Doros et Dolopes soli absunt a mari. Quid dicam insulas Græciæ? quæ fluctibus cinctæ natant pene ipsæ² simul cum civitatum³ institutis et moribus. Atque hæc quidem, ut supra dixi, veteris⁴ sunt Græciæ. Coloniarum vero, quæ est deducta a Græcis⁵ in Asiam, Thraciam, Italiam⁶, Siciliam, Africam, præter unam Magne-

ep. VIII. 1.), ideoque distractis exemplaribus, ne ipsius quidem auctoris emendationes potuisse recipi. Cæteroque gentile φλιούντιος est apud Stephanum byzantinum, qui addit et φλιούσιος atque φλιάσιος. *Phliasios* scribit ipse Cicero, Tusc. V. 3; et sic græci vulgo auctores habent.

¹ Videtur scribendum *Enianes* cum diphthongo. Legitur enim apud græcos geographos Αινιᾶνες; Plinius autem, IV. 2, habet *Enicenses* ab Αινεῖς.

² Cod. *in ipsæ*; mox expuncta *in*.

³ Cod. priore manu *civitatis*; tum altera manus superposuit *um*, delevitque *s*, et ut videtur etiam *i*.

⁴ Cod. *veteres*.

⁵ Cod. *Grais*.

⁶ Locum citat Servius ad Æn. XII. 335, voc. *Thracia*, sic: « Cicero in *de Re Publica*: colonia vero quæ est « deducta a Græcis in Asiam, Thracam, Italiam; et non « dixit Thraciam. » Notandæ sunt in primis variæ lectiones *colonia*, *Græcis*, *Thracam*; quamquam vaticanus codex nunc nobis *Thraciam* exhibet. Similis autem huic est Ciceronis locus, de Divin. I. 1: « Quam vero Græcia

sont seuls éloignés de la mer. Que dirai-je des îles de la Grèce, qui, au milieu de cette ceinture de flots, semblent nager encore avec les institutions et les mœurs de leurs mobiles cités? et ceci, comme je l'ai dit plus haut, ne regarde que l'ancienne Grèce. Mais quant aux colonies conduites par les Grecs dans l'Asie, la Thrace, la Sicile, l'Italie, l'Afrique, il n'est aucun de ces établissemens, excepté la seule Magnésie, qui ne soit

« me faites dans la première page de votre lettre. Ce
 « n'est pas sur le témoignage de quelque méchant au-
 « teur, que j'ai avancé que toutes les villes du Pélopo-
 « nèse étaient maritimes, c'est sur la foi de Dicéarque,
 « dont vous faites vous-mêmes beaucoup de cas. Dans
 « sa description de la descente dans l'ancre de Tropho-
 « nius, Chéron prouve, par beaucoup de raisons, que
 « les Grecs ont mal fait de bâtir tant de villes sur le
 « bord de la mer, et il compte pour maritimes toutes
 « celles du Péloponèse. Quoique j'estime fort cet auteur
 « qui me paraît avoir une grande connaissance de l'his-
 « toire, et qui d'ailleurs a vécu dans le Péloponèse,
 « cela ne laissa pas de m'arrêter, et je proposai mon
 « doute à Dionysius. Il fut d'abord surpris; mais
 « comme il se fie aussi volontiers à Dicéarque, que
 « vous à Vestorius, et moi à Cluvius, il me dit que je
 « pouvais m'en rapporter à cet auteur. Il prétend qu'il
 « y a dans l'Arcadie une ville maritime, nommée

siam ¹, quam unda non adluat? Ita barbarorum agris quasi adtexta quædam videtur ora esse Græciæ. Nam e barbaris quidem ipsis nulli erant antea maritimi ², præter ³ Etruscos et Pœnos; alteri mercandi causâ, latrocinandi alteri. Quæ causa perspicua est malorum commutationumque Græciæ ⁴, propter ea vitia maritimarum urbium, quæ ante paulo perbreviter ⁵ adtigi ⁶. Sed tamen in his ⁷ vitiis inest illa magna commoditas, et quod ⁸ ubique gentium ⁹ est ut ad

« coloniam misit in Æoliam, Ioniam, Asiam, Siciliam,
« Italiam sine pythio, etc. »

¹ Verba *Thraciam*, etc. *Magnesium* addita sunt in codice posteriore manu, quæ prior omiserat, videlicet oscitantiam librarii.

² Cod. *maritimi*; at paulo post per *i*.

³ Ita cod. posteriore manu; at priore *pseter*. Memento autem dictorum superius de scripturâ *s* pro *r*.

⁴ Cod. *Græciæ*. At alibi emendate.

⁵ Cod. *perubreviter*; tum expuncta *u*. Patet autem ipsum scribam se emendavisse; scriptâ enim *u*, cognitoque mendo suo, expunxit ipsam *u*, vocabulumque uti opus erat continuavit scribendo *b*.

⁶ Cod. *adtigisset*; tum expuncta est prior *s*, a quâ nos separavimus, uti par erat, *set*.

⁷ Cod. *hiis*.

⁸ *Quod* superadditum est in codice manu posteriore.

⁹ Ita cod. priore manu; at alterâ mendose *genitum*.

baigné par les flots. Il semblerait qu'une portion détachée des rivages de la Grèce est venue border ces continens barbares. Parmi les barbares, en effet, il n'y avait originairement aucun peuple maritime, à l'exception des Carthaginois et des Etrusques, qui cherchaient les uns le commerce, les autres le pillage. On voit donc la cause manifeste des malheurs et des révolutions de la Grèce : elle tient à ces vices des cités maritimes que j'ai rapidement indiqués plus haut ; mais à ces vices se trouve joint un grand avantage : c'est que, des divers points du monde, tout vient facilement aborder à la ville que vous habitez ; et que l'on puisse, en retour, porter et envoyer dans tous les lieux de la terre les produits des champs qui environnent vos murs.

« Lépréon. Pour Téné, Aliphéra et Critia, il croit que « ce sont des villes modernes ; et il le prouve par le « dénombrement que fait Homère de toutes celles qui « armèrent des vaisseaux pour la guerre de Troie, où « elles ne sont point comprises. Tout ce que j'ai dit là- « dessus, je l'ai copié mot pour mot de Dicéarque. » L. VI, lett. 2. On peut juger par ce passage curieux combien les notions géographiques avaient alors peu de certitude et d'étendue.

eam¹ urbem quam incolae possit adnare²; et rursus, ut id quod agri efferant sui, quascumque velint in terras portare possint ac mittere.

V. Qui potuit igitur divinitus et utilitates complecti maritimas Romulus et vitia vitare? quam quod urbem perennis amnis et æquabilis et in mare late influentis posuit in ripâ, quod posset urbs³ et accipere ex⁴ mari quo egeret, et reddere⁵ quo redundaret: eodemque ut⁶ flumine

¹ Cod. *ad æam*; tum expuncta est prior *a*.

² Locum e II de Re Pub. citat Fronto, exemp. eloc. voc. *adnare*. At in editis fragmentis citatur e I perperam. Editiones item habent *possis* pro *possit*; quæ etsi lectio videri poterat probabilis, tamen a Frontonis codicibus cunctis exploditur, tum, quod magis interest, a Ciceronis de Re Pub. codice vaticano. Codicum Frontonis varietates sunt: 1° *ut ad eam urbem, ad quam incola possit adnare*; 2° in alio codice τὸ *possit* corrigitur in margine *possis*; quæ conjectura deinceps ab editoribus fragmentorum recepta fuit.

³ Cod. priore manu *urps*, quamquam videtur postea interpolata littera, factumque *urbs*; sed tamen inferius occurrit evidenter *urps*. Est autem de hac scripturâ insignis Papirianæ auctoritas, p. 2291: « *Urps per p* debet scribi; licet Varro per *b* scribendum putet, « quod in reliquis casibus *b* habeat. »

⁴ Ita cod. priore manu; at posterior pro *ex* fecit *a*.

⁵ Ita cod. alterâ manu; at priore *redderet*.

⁶ *U* superponitur in codice.

V. Romulus ¹ pouvait-il donc , et pour réunir tous les avantages d'une situation maritime , et pour en éviter les dangers , être mieux inspiré qu'il ne le fut , en bâtissant Rome sur la rive d'un fleuve dont le cours égal et constant se décharge dans la mer par une vaste embouchure , de sorte

¹ Fidèle au plan de tout rapporter à la constitution romaine , et de faire plutôt une histoire qu'une théorie politique , Cicéron va successivement examiner l'état de Rome aux diverses époques de sa durée , à dater de ses rois. Ce plan , s'il produisait quelques lumières nouvelles sur un sujet fort obscur , aurait beaucoup plus d'intérêt pour nous que des idées purement spéculatives. Mais Cicéron ne va guère au-delà des traditions connues , et qui ont souvent exercé le scepticisme des savans. Il prend l'histoire romaine à peu-près telle que nous l'avons ; et ses réflexions ne paraissent pas supposer d'autres faits que ceux dont Tite-Live a rempli ses éloquens récits. On sait que la plupart de ces faits , surtout dans ce qui regarde les premiers siècles de Rome , ont été controversés par la critique moderne. Ce texte repris de nos jours par les savans d'Allemagne , avait fort occupé nos érudits du dix-septième siècle ; et il n'est pas inutile de dire ici quelques mots de la question. Dans le sixième volume des Mémoires de l'Académie des Inscriptions , on trouve une dissertation où M. de Pouilly essaie d'ôter toute authenticité aux premiers siècles de l'histoire romaine , en établissant que les premiers historiens de Rome , Cincius et Fabius Pictor vivaient au moins cinq cents ans après la fondation de cette ville , et que tous les an-

res ad victum cultumque maxime necessarias non solum mari absorberet ¹ sed etiam invectas acciperet ex terrâ : ut mihi jam tum divinasse ille videatur , hanc urbem sedem aliquando et domum summo esse imperio præbituram : nam hanc rerum tantam potentiam non ferme facilius aliâ ² in parte Italiæ posita urbs ³ tenere potuisset.

VI. Urbis autem ipsius nativa præsidia quis est tam negligens , qui non habeat animo notata planèque cognita ? cujus is est tractatus ⁴ ductusque muri , cùm Romuli tum etiam reliquorum regum sapientiâ definitus ex omni parte arduis præruptisque montibus , ut ⁵ unus aditus qui

¹ Ita evidenter codex , sine ullâ emendatione. Ut corrigau *subveheret* moneor , meliore equidem et plane verisimili locutione , indice etiam Rutilio Numatiano , I. 153 , qui Tullii hanc sententiam exprimere videtur de navigatione Tiberis loquens : « Placidis commercia « ripis — devehat hinc ruris , subvehat inde maris. » Attamen ego miror quâ fieri possit , ut amanuensis tantam invexerit varietatem , nempe *absorberet* pro *subveheret*.

² Cod. *ulla* ; sed fortasse emendatum *alia*. Censeo scribendum *alia ulla*.

³ Cod. priore manu *urps* ; at alterâ *urbs*.

⁴ Ita cod. sine ullâ liturâ *tractatus* pro *tractus*.

⁵ *Ut* omissum a librario , fortasse superpositum fuit ; sed vix apparet , aut ne vix quidem.

que cette ville peut recevoir par mer tout ce qui lui manque , et renvoyer par le même chemin sa surabondance , et qu'elle trouve dans le même fleuve une communication , non-seulement pour faire venir par la mer tous les produits nécessaires au soutien et à l'élégance de la vie , mais pour les tirer de ses propres campagnes : aussi je croirais que Romulus avait pressenti dès-lors que cette cité serait un jour le siège et le centre d'un puissant empire. Car, placée sur tout autre point de l'Italie , jamais ville n'aurait pu maintenir une si vaste domination.

VI. Quant aux fortifications naturelles de Rome , quel homme est assez indifférent pour ne pas en avoir dans l'esprit l'exacte connaissance et comme le dessin ? Tels furent d'abord le plan et la direction des murs , qui , par la sagesse de Romulus et de ses successeurs , confinaient de toutes parts à de hautes et rudes collines , que le seul pas-

ciens monumens qu'ils auraient pu consulter avaient péri dans l'incendie de Rome par les Gaulois. Il s'attache ensuite à montrer , que plusieurs faits rapportés par Tite-Live sont des copies évidentes de traditions grecques. Il retrouve les Horaces , les Curiaces , et tout ce merveilleux récit , dans un fragment des *Arcadiques* de Demarate , conservé par Stobée , et où il s'agit d'une guerre entre deux petites villes d'Arcadie , Tegée et Pherée , qui choisirent pour terminer leur querelle chacune trois guerriers , frères jumeaux ; sans qu'il y

esset inter Esquilinum¹ Quirinalemque montem maximo aggere objecto, fossâ cingeretur vastissimâ: atque ut ita munita arx circumjectu arduo et quasi circumciso saxo niteretur, ut etiam in illâ tempestate horribili gallici adventûs incolumis atque intacta permanserit. Locumque delegit et fontibus abundantem², et in regione pestilenti salubrem: colles enim sunt, qui cùm perflantur³ ipsi, tum adferunt umbram vallibus.

VII. Atque hæc quidem perceleriter confecit: nam et urbem constituit, quam e suo nomine Romam jussit nominari; et ad⁴ firmandam novam civitatem novum quoddam et subagreste consilium, sed ad muniendas opes regni⁵ ac populi sui magni hominis et jam tum longe providentis secutus est, cùm Sabinas honesto ortas loco virgines⁶, quæ Romam ludorum gratiâ ve-

¹ Cod. *Esquillinum*.

² Cod. *undantem*; mox superadditum *ab*; quæ additio vix erat necessaria.

³ Cod. *perfluantur*; tum ibidem emendatum *perflantur*.

⁴ Ita cod. alterâ manu; at priore *affirmandam*.

⁵ Cod. *eg regni*; tum deletum *eg*: voluerat enim, ni fallor, librarius scribere *egregium*.

⁶ Ita cod. posteriore manu; at priore *honesto hortas virginis*.

un passage ouvert entre le mont Esquilin et le mont Quirinal, se trouvait fermé par un rempart et un immense fossé ; et que la citadelle s'appuyait sur un rocher coupé à pic, et d'un abord assez impraticable, pour avoir pu, même dans cet horrible débordement de l'invasion gauloise, se conserver libre et hors d'atteinte.

Il choisit d'ailleurs un lieu rempli de sources vives, et remarquable par la salubrité, au milieu d'une région pestilentielle. Il s'y trouve en effet des collines qui, tout à la fois, appellent un air plus vital et protègent la vallée de leur ombre.

VII. Tout cela fut rapidement achevé : car il bâtit une ville à laquelle il donna le nom de Rome, emprunté du sien ; et, pour affermir cette nouvelle cité, il conçut un projet singulier sans doute, et même un peu barbare, mais digne d'un grand homme, et d'un esprit qui voyait loin dans l'avenir les moyens de fortifier sa puissance et son peuple. De jeunes filles Sabines, de

manque aucune circonstance, jusqu'à l'amour de la sœur du vainqueur pour l'un des vaincus, et jusqu'au meurtre de cette sœur infortunée. M. de Pouilly retrouve également Scévola dans un héros grec, célébré par l'historien Agatharchide. Il essaie ensuite de prouver que, dans le défaut absolu de monumens primitifs, les traditions menteuses de l'orgueil romain se trouvent cependant contredites quelquefois par des témoignages étrangers. A la défaite des Gaulois sur les ruines

nissent, quos tum primum anniversarios in Circo facere instituisset, consualibus rapi jussit, easque in familiarum amplissimarum matrimonii¹ collocavit². Quâ ex causâ cum bellum Romanis Sabini intulissent, præliique certamen varium atque anceps fuisset, cum T. Tatio rege Sabinorum fœdus icit, matronis ipsis³, quæ raptæ erant, orantibus: quo fœdere et Sabinos in civitatem adscivit⁴, sacris communicatis, et regnum suum cum illorum rege sociavit.

VIII. Post interitum autem Tatii, cum ad eum potentatus⁵ omnis recidisset⁶, quamquam

¹ Ita cod. posteriore manu; at priore *matrimonis*.

² Ita cod. priore manu; at posteriore *collocabit*.

³ Cod. priore manu *is ipsis*; tum expunctum *is*, quod vel mendum fuit, vel pro *is* positum.

⁴ Ita cod. posteriore manu; at priore *adscibit*.

⁵ Ita cod. priore manu; tum alterâ resectum est *dominitus*; lævo, ut censeo, consilio et nimiâ castigandi libidine: nam *potentatus* generosior vox est, eâque præter alios utitur Lactantius, Inst. VI. 17, Ciceronis pedissequus; eandemque revocari vult in usum Vorstius, de Lat. negl. IV. 1.

⁶ Cod. *reccidisset*. Cæsellius orthographus, p. 2314, ait: « Re præpositio nonnunquam cum ad consonantes accedit, geminat illas, quod plerumque apud anti- « quos est, ut *duco*, *redduco*; *cado*, *reccido*; *tuli*, *rettuli*; « *pello*, *reppello*. »

la meilleure naissance, qui étaient venues à Rome, attirées par les jeux publics, dont Romulus faisait alors célébrer dans le Cirque le premier anniversaire, furent, au milieu de la fête, enlevées par ses ordres; et il les associa, par des mariages, aux premières familles de Rome. Cette cause ayant appelé sur Rome les armes des Sabins, au milieu d'un combat dont l'issue fut indécise et disputée, Romulus fait alliance avec Tatius, roi des Sabins, à la prière des femmes que les Romains avaient enlevées. Par cette alliance, il admit les Sabins dans la nouvelle cité, reçut le culte de leurs dieux, et partagea sa puissance avec leur roi.

VIII. Après la mort de Tatius, l'autorité toute entière retomba dans ses mains : il avait à la vé-

de Rome, et à la victoire de Camille racontée par Tite-Live, il oppose le récit de Polybe, suivant lequel les Gaulois, ayant assiégé le Capitole durant neuf mois, sur l'avis que leur propre territoire était ravagé par les Venètes, se retirèrent volontairement après avoir reçu la rançon des Romains. De tout cela le savant académicien conclut, qu'indépendamment des prodiges ridicules et des fables manifestes qui défigurent l'histoire des premiers siècles de Rome, cette histoire ne mérite aucune confiance, sous le rapport même de faits plus graves, et qui offrent plutôt le caractère de l'héroïsme que celui du merveilleux. Une conclusion si sévère a été appuyée de preuves et de conjectures nouvelles dans la curieuse dissertation de Beaufort, *sur l'incerti-*